

2013-UNAT-301, Osman

Décisions du TANU ou du TCNU

Unat a soutenu que les soumissions de l'appelant étaient en grande partie une répétition de ses arguments devant und net. Unat a jugé que UNDT ne s'est pas trompé pour constater qu'il n'y avait aucune indication que la décision non renouvelable ou d'autres incidents était de harcèlement. Unat a soutenu que UNDT ne s'est pas trompé lorsqu'il a conclu que les comportements en jeu, même vus ensemble, ne montraient aucune conduite interdite au sens de ST / SGB / 2008/5. Unat a jugé que les conclusions de l'UNDT selon lesquelles les conseils donnés à l'appelant concernant les congés de maladie non certifiés étaient corrects. Unat a jugé que l'allégation de l'appelant selon laquelle la décision de ne pas approuver sa demande de congé annuelle était arbitraire et capricieuse n'avait aucune base. Unat a jugé que UNTT avait correctement appliqué les critères pour lancer une enquête d'enquête et que l'appelant n'avait démontré aucune erreur dans la conclusion de l'UNT selon laquelle la décision, il n'y avait pas de motif suffisant pour justifier une enquête de recherche de faits, a été entaché par une faille procédurale . Unat a jugé que l'appelant n'avait pas établi que UNT a ignoré les violations de ses droits à une procédure régulière. Unat a jugé que l'appelant n'avait démontré aucune erreur dans la conclusion de l'UNDT selon laquelle il n'avait pas été victime de harcèlement et que la décision de ne pas entreprendre de nouvelles enquêtes n'était pas en violation de ses conditions de nomination. UNAT a rejeté l'appel et a confirmé le jugement de l'UND.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur a contesté la décision rejetant ses demandes d'enquête sur ses allégations de harcèlement, de traitement discriminatoire et d'abus d'autorité sous diverses formes, notamment la non-renouvellement de sa nomination. Undt a rejeté la demande.

Principe(s) Juridique(s)

Gauche délibérément vide

Résultat

Appel rejeté sur le fond

Applicants/Appellants

Osman

Entité

MANUI

Numéros d'Affaires

2012-333

Tribunal

TANU

Lieu du Greffe

New york

Date of Judgement

3 Avr 2015

Language of Judgment

Anglais

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Discrimination et autres motifs inappropriés

Enquêtes

Enquête sur les faits

Non-renouvellement

Motif arbitraire ou abusif

Droit Applicable

Ancien Règlement du personnel

- Disposition 106.2

Bulletins du Secrétaire général

- ST/CSG/2008/5

Jugements Connexes

UNDT/2012/057

2011-UNAT-118

2010-UNAT-035

2010-UNAT-049